Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Léo Desaivre (Champdeniers) > Le collège > Les instances du collège > Le conseil pédagogique

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-champdeniers/spip.php?article276 - Auteur: Webmestre



Le conseil pédagogique

publié le 07/04/2014

Définition

Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique.

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit : au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement au moins un professeur par champ disciplinaire le conseiller principal d'éducation

Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.